



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

RÉGIME INDEMNITAIRE SEGPA / EREA / ULIS

Pas un euro de moins, pas une minute de plus !

Le décret 2017-964 du 10 mai 2017 institue une indemnité de 1765 € brut annuel. Cette indemnité qui concerne les personnels enseignants exerçant dans l'enseignement spécialisé et adapté reconnaît enfin les spécificités et la qualification de ces personnels.

Dans le même temps, le ministre supprime le paiement en HSE des heures de coordinations et de synthèses effectuées à raison de 2h par semaine par ces personnels, reprenant d'une main ce qu'il prétend donner de l'autre.

Cette modification engendre une perte financière de :

- **plusieurs centaines d'euros par an pour les professeurs des écoles**
- **plus de 1000 € par an pour les professeurs de LP !**

Inacceptable !

Pour les enseignants concernés, cette perte importante de revenus est inacceptable.

Pour la FNEC FP-FO qui n'accepte aucune perte de revenus alors que les traitements sont déjà bloqués, demande la création pour ces personnels d'une Indemnité de coordination et synthèse en SEGPA/EREA/ULIS...

La FNEC FP-FO s'adresse au ministre :

- **Pas de perte de rémunération pour les personnels ! Maintien du montant de la rémunération des enseignants spécialisés en SEGPA/EREA/ULIS... !**
- Création d'une indemnité spécifique pour les Heures de Synthèse et de Coordination

Une audience est demandée à Monsieur le Ministre, la délégation portera l'ensemble des signatures rassemblées dans les établissements.

NOM Prénom	Fonction	Etablissement	Signature